

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-009-16053/24/BM

■ Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour l'action Label Synergies AMU Entreprises au titre de l'année 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°6336

87292

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Considérant que le soutien à l'innovation et à l'enseignement supérieur et la recherche compte parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence décide de soutenir les actions portées par l'Université d'Aix-Marseille pour lesquelles l'Université a sollicité une subvention.

Sont spécifiquement visées dans le présent rapport les actions du label Synergie AMU Entreprises (SAE), qui répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière de promotion de l'entrepreneuriat étudiant, d'innovation et d'insertion professionnelle, et de renforcement des liens entre l'Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) et l'écosystème de la création d'entreprise.

Le label Synergies AMU Entreprises a pour objectif de renforcer les liens de l'Université d'Aix-Marseille avec l'environnement socio-économique territorial.

Il est attribué à des actions mises en place par la Direction des Partenariats avec le monde socio-économique d'AMU ou organisées par des établissements partenaires.

Décerné par un comité de sélection, ce label sélectionne les actions contribuant à l'intégration professionnelle des étudiants et véhiculant les valeurs d'AMU : ancrage territorial, innovation et insertion professionnelle des étudiants.

Les actions labellisées bénéficient de trois soutiens :

- Visibilité de l'action : communication, presse.
- Aide au financement de l'action.
- Accompagnement à la recherche de partenaires.

En 2023, à partir d'un objectif initial de 15 à 20 unités, ce sont finalement 27 événements de l'AMU qui ont été labellisés, parmi lesquels on peut noter :

EVENEMENT	DATES	Subvention accordée via le label SAE	RETOMBÉES
FORUM STAGE Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale	19 Janv. 2023	1 500 €	300 étudiants participants, 70 professionnels 8 ateliers, 5 conférences Flash Commentaires : Très utile pour définir son orientation professionnelle et tisser un réseau pro.
CREATIONS THEATRALES UNIVERSITAIRES	De Février à mai 2023	1 500 €	570 billets édités. Les étudiants ont pu rencontrer des professionnels dans le monde du théâtre, du metteur en scène à l'acteur
DEFILE DE MODE « SOMEBODY LIKE YOU » (IUT)	9 Mars 2023	1 500 €	400 personnes présentes : étudiants, élus locaux, entrepreneurs, Commentaires : très positif, événement reconduit en 2024 avec des EHPAD et services de protection de l'enfance.
JOURNEE DES DOCTORANTS de la Faculté Arts, Lettres, Langues et Sciences	9 Juin 2023	1 000 €	100 doctorants présents. Evènement qui leur a permis de développer leur réflexion sur leur avenir professionnel dans le domaine ALLSH, très utile

EVENEMENT	DATES	Subvention accordée via le label SAE	RETOMBEEES
Humaines			
SOIREE DES PARTENAIRES – Faculté des Sciences du Sport	10 Juillet 2023	1500 € en prestation média	https://gomet.net/la-faculte-des-sciences-du-sport-club-partenaires/
FORUM BIOTECHNOSUD PHARMA	17 Octobre 2023	2 000 € + 500 € pour prestation média	300 participants : étudiants en Master, doctorants et post-doc. et plus de 60 entreprises présentes Information des doctorants sur leur poursuite de carrière à l'issue de leur cursus universitaire et accompagnement dans la mise en place de leur projet professionnel
FORUM DES MASTERS DE L'IDA	9 Nov. 2023	2 000 € + 1 500 € pour prestation média	Permettre à des étudiant en droit de tisser leur réseau professionnel dans le domaine du droit et de trouver des stages et alternances

Ces évènements ont en commun d'être organisés par les départements et unités concernées d'Aix-Marseille Université et de permettre une large rencontre entre entreprises, professionnels, étudiants et corps professoral.

Les retombées quantitatives, en nombre de participants, et qualitatives, en termes de satisfaction des participants, sont positives, le concours financier et pratique apportée par le label apportant une aide appréciable pour le montage et le succès de ces opérations.

Pour 2024, les objectifs consistent à labelliser 25 évènements.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co-financeurs	Montant proposé
AMU MGDIS n° 6336	Label Synergies AMU Entreprises	Année 2024	N-1 : 10 000 €	12.000 €	56 200 € Co-financeurs : Etat : 29 200€ CD 13 : 12 000 € Communes : 3 000 €	10.000 € Soit 17,79% du budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Université d'Aix-Marseille une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'action Synergies AMU Entreprises.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université pour les actions favorisant l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que l'attractivité et la notoriété du territoire et contribuant à son développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement au profit d'Aix-Marseille Université pour le soutien à l'insertion professionnelle à travers l'action Label Synergies AMU Entreprises, pour un montant de 10 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée, avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER